



Le 14 janvier 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DES MARDI 28, MERCREDI 29, JEUDI 30,
VENDREDI 31 JANVIER ET MARDI 4 FÉVRIER 2025

Lors de sa séance du mardi 14 janvier, le Sénat a inscrit, à la demande de la commission des lois, la proposition de loi organique fixant le statut du procureur national anti-stupéfiants, à la suite de la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, à l'ordre du jour des mardi 28, mercredi 29, jeudi 30 et, éventuellement, vendredi 31 janvier. Le scrutin public solennel se tiendra le mardi 4 février 2025, en même temps que celui sur la proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des mardi 28, mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 janvier et mardi 4 février 2025 s'établit comme suit :

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 28 janvier 2025

À 14 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi visant à **lever les contraintes** à l'**exercice** du **métier** d'**agriculteur**, présentée par MM. Laurent DUPLOMB, Franck MENONVILLE et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 186, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

- Proposition de loi visant à **sortir** la **France** du **piège** du **narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735 rect., 2023-2024) et proposition de loi organique fixant le **statut** du **procureur national anti-stupéfiants**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (n° 197, 2024-2025) (demandes du groupe Les Républicains et de la commission des lois)

Ces textes ont été envoyés à la commission des lois.

Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 20 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 22 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 28 janvier matin et début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale commune : lundi 27 janvier à 15 heures

Mercredi 29 janvier 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 janvier à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi visant à **sortir** la **France** du **piège** du **narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735 rect., 2023-2024) et de la proposition de loi organique fixant le **statut** du **procureur national anti-stupéfiants**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (n° 197, 2024-2025) (demandes du groupe Les Républicains et de la commission des lois)

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, appelant à l'**introduction** de la **proportionnelle** pour les **élections législatives**, présentée par Mme Mélanie VOGEL et plusieurs de ses collègues (n° 163, 2024-2025)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 janvier à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote.

- Proposition de loi en faveur de la **préservation** et de la **reconquête** de la **haie**, présentée par M. Daniel SALMON et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 189, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 4 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 23 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 janvier à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au GEST et au plus tard à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- **Débat** sur le thème : « **Quel avenir** pour le **Pass culture** ? »
 - Temps attribué au groupe Union Centriste : 8 minutes
 - Réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes, y compris la réplique
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente
 - Possibilité pour le Gouvernement de répondre à une réplique pendant 1 minute et à l'auteur de la question de répondre de nouveau pendant 1 minute
 - Conclusion par le groupe Union Centriste : 5 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 29 janvier à 15 heures
- Proposition de loi tendant à **supprimer** certaines **structures, comités, conseils et commissions « Théodule »** dont l'**utilité** ne semble pas avérée, présentée par Mme Nathalie GOULET (n° 29, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 27 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 29 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 29 janvier à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe UC et le soir

- Suite de la proposition de loi visant à **sortir** la **France** du **piège** du **narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735 rect., 2023-2024) et de la proposition de loi organique fixant le **statut** du **procureur national anti-stupéfiants**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (n° 197, 2024-2025) (demandes du groupe Les Républicains et de la commission des lois)

Éventuellement, vendredi 31 janvier 2025

Le matin et l'après-midi

- Éventuellement, suite de la proposition de loi visant à **sortir la France du piège du narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735 rect., 2023-2024) et de la proposition de loi organique fixant le **statut du procureur national anti-stupéfiants**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (n° 197, 2024-2025) (demandes du groupe Les Républicains et de la commission des lois)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 4 février 2025

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur la proposition de loi visant à **sortir la France du piège du narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735 rect., 2023-2024) et sur la proposition de loi organique fixant le **statut du procureur national anti-stupéfiants**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (n° 197, 2024-2025)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 3 février à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 4 février à 12 h 30

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 21 janvier matin et après-midi, mercredi 22 janvier matin* et, éventuellement, jeudi 23 janvier
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 30 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 3 février après-midi, mardi 4 février après-midi et mercredi 5 février matin*
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 h 30
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 février à 15 heures